

S42A1
C33
1997/98
1
QL
P. gouv.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1997-
1998

ÉTUDE DES CRÉDITS

CAHIER EXPLICATIF
DES CRÉDITS

AVRIL 1997



Gouvernement du Québec
Ministère de la
Sécurité publique

Québec

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

ÉTUDE DES CRÉDITS 1997-1998

TABLE DES MATIÈRES

	page
Sommaire des crédits et de l'effectif	1
Budget 1997-1998 Crédits par supercatégories de dépenses	2
Programme 01-01 Direction et services supports à la gestion	3
Programme 01-02 Contrôle des alcools, des courses et des jeux	9
Programme 01-03 Services policiers en milieu autochtone	14
Programme 01-04 Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale	18
Programme 02 Sûreté du Québec	22
Programme 03-01 Services correctionnels	31
Programme 03-02 Commission québécoise des libérations conditionnelles	37
Programme 04-01 Expertises judiciaires	42
Programme 04-02 Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile	47
Programme 04-03 Formation des policiers (IPQ)	52
Programme 04-04 Commissaire à la déontologie policière	56
Programme 04-05 Comité de déontologie policière	61
Programme 04-06 Recherche des causes et des circonstances des décès	66



MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
SOMMAIRE DES CRÉDITS ET DE L'EFFECTIF

PROGRAMMES / ÉLÉMENTS		Crédits initiaux 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Effectif total (ETC) 1997-1998	Effectif total (ETC) 1996-1997 ^[1]
01	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux				
01-01	Direction et support à la gestion	12 178,9	14 285,7	211	220
01-02	Contrôle des alcools, des courses et des jeux	10 504,2	10 719,8	160	160
01-03	Services policiers en milieu autochtone	13 709,6	14 006,8		
01-04	Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale	27 093,0	21 577,6		
	Total programme 01	63 485,7	60 589,9	371	380
02	Sûreté du Québec				
02-01	Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	174 076,6	244 424,2	3 749	4 182
02-02	Gestion interne et soutien	112 912,7	159 383,0	1 245	1 280
	Total programme 02	286 989,3 [3]	403 807,2 [3]	4 994 [2]	5 462
03	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants				
03-01	Services correctionnels	215 775,9	227 643,4	2 851	2 851
03-02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 532,2	2 944,0	35	37
	Total programme 03	218 308,1	230 587,4	2 886	2 888
04	Sécurité et prévention				
04-01	Expertises judiciaires	6 759,9	7 698,5	107	107
04-02	Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile [4]	31 559,0	33 454,0	465	469
04-03	Formation des policiers (I.P.Q.)		7 520,7		
04-04	Commissaire à la déontologie policière	1 794,5	2 299,0	34	34
04-05	Comité de déontologie policière	1 071,8	2 219,0	25	25
04-06	Bureau du coroner	4 591,5	5 418,1	51	54
	Total programme 04	45 776,7	56 609,3	682	689
	GRAND TOTAL	614 559,8	753 593,8	8 933	9 419
	ÉCART TOTAL		(139 034,0) [5]		(486)
	EN %		-18,4% [5]		-5,2%

- [1] Les départs assistés nets (150 ETC) et deux mutations en provenance de l'ORH et du MEF ont été pris en compte dans le calcul de l'effectif comparatif du MSP 1996-1997.
- [2] Incluant les effectifs de la Sûreté du Québec contribuant aux activités du Fonds des services de police, soit 2 568 ETC totaux (policiers et civils).
- [3] Le niveau réel d'activités de la SQ se situe à 386,8 M\$ en 1997-1998 et 428,8 M\$ en 1996-1997 considérant l'affectation des revenus en provenance des municipalités de 99,8 M\$ et de 25,0 M\$ pour les 3 derniers mois de l'exercice financier 1996-1997 aux activités du Fonds des services de police. Les crédits votés de la SQ incluent une contribution aux activités du Fonds de 103,4 M\$ en 1997-1998 et de 29,1 M\$ pour le dernier trimestre de l'exercice 1996-1997.
- [4] Comprend, en 1997-1998, 1 734,5 k \$ en crédits permanents pour la sécurité à l'Assemblée nationale et 4 394,0 k \$ pour l'aide aux sinistrés (6,1 M\$).
- [5] L'écart total observé est de 64,2 M\$ et de -8,3 % si l'on tient compte de la révision du mode de financement des dépenses de la SQ découlant de la mise sur pied du Fonds des services de police.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**BUDGET 1997-1998 - CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES**
(en milliers de dollars)

SUPERCATÉGORIES	1997-1998		1996-1997		VARIATION	
	crédits	%	crédits	%	\$	%
RÉMUNÉRATION	395 159,1	64,3%	498 219,3	66,1%	(103 060,2)	(20,7%)
FONCTIONNEMENT	195 463,3	31,8%	216 114,4	28,7%	(20 651,1)	(9,6%)
CAPITAL	6 473,3	1,1%	14 163,0	1,9%	(7 689,7)	(54,3%)
TRANSFERT						
Rémunération	,0		4 810,6	0,6%	(4 810,6)	(100,0%)
Fonctionnement	,0		2 567,9	0,3%	(2 567,9)	(100,0%)
Capital	,0		153,6	0,0%	(153,6)	(100,0%)
Support	17 378,7	2,8%	17 464,3	2,3%	(85,6)	(0,5%)
Sous-total	17 378,7	2,8%	24 996,4	3,3%	(7 617,7)	(30,5%)
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES	31,0	0,0%	31,0	0,0%	,0	0,0%
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	54,4	0,0%	69,7	0,0%	(15,3)	(22,0%)
TOTAL	614 559,8	100,0%	753 593,6	100,0%	(139 034,0)	(18,4%)

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé

MANDAT

Outre le Cabinet du ministre, dont le mandat vise notamment à déterminer les orientations ministérielles, ce programme regroupe le Bureau du sous-ministre, la Direction générale des services à la gestion, la Direction des communications et la Direction des affaires juridiques.

LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre est chargé de coordonner l'ensemble des activités du Ministère et de conseiller le Ministre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées par la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (L.R.Q., c. M-19.3) et toutes les autres lois ayant des incidences sur la gestion du Ministère.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion coordonne les dossiers à portée ministérielle en plus d'assister et de conseiller les autorités ministérielles ainsi que l'ensemble des gestionnaires en matière d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle fournit des services en matière d'analyse et d'évaluation de programme et met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère. Cette direction générale est composée des quatre unités administratives suivantes :

La Direction de l'organisation et des ressources humaines

Cette direction assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel, du suivi et de la gestion des ressources humaines et de conditions de travail des employés.

La Direction de l'informatique et des systèmes

Cette direction conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale des nouvelles technologies de l'information. Elle est responsable du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques, de l'élaboration des procédés et méthodes et de la gestion de l'infrastructure technologique du Ministère.

La Direction des ressources matérielles et financières

Cette direction conseille les autorités du Ministère et coordonne les opérations des directions générales et des organismes qui relèvent du Ministre en matière de planification budgétaire, de contrôles financiers, de gestion immobilière, des contrats, des approvisionnements et de la téléphonie. Elle s'assure de l'application au sein du Ministère du cadre réglementaire en ces domaines et conseille les autorités du Ministère en matière de stratégie budgétaire en intégrant notamment la dimension « revenus », en plus d'assurer les liens nécessaires avec les organismes centraux.

Le Service de la coordination et de l'évaluation

Ce service fournit aux autorités du Ministère et à l'ensemble des gestionnaires l'expertise nécessaire à l'évaluation de la gestion et des programmes, participe et coordonne la réalisation d'études ou d'autres projets du Ministère. Il assure aussi le développement de données statistiques, d'indicateurs de gestion et d'une méthode de comptabilisation des résultats basée sur le prix de revient.

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Direction et services supports à la gestion
Responsables	M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé

MANDAT

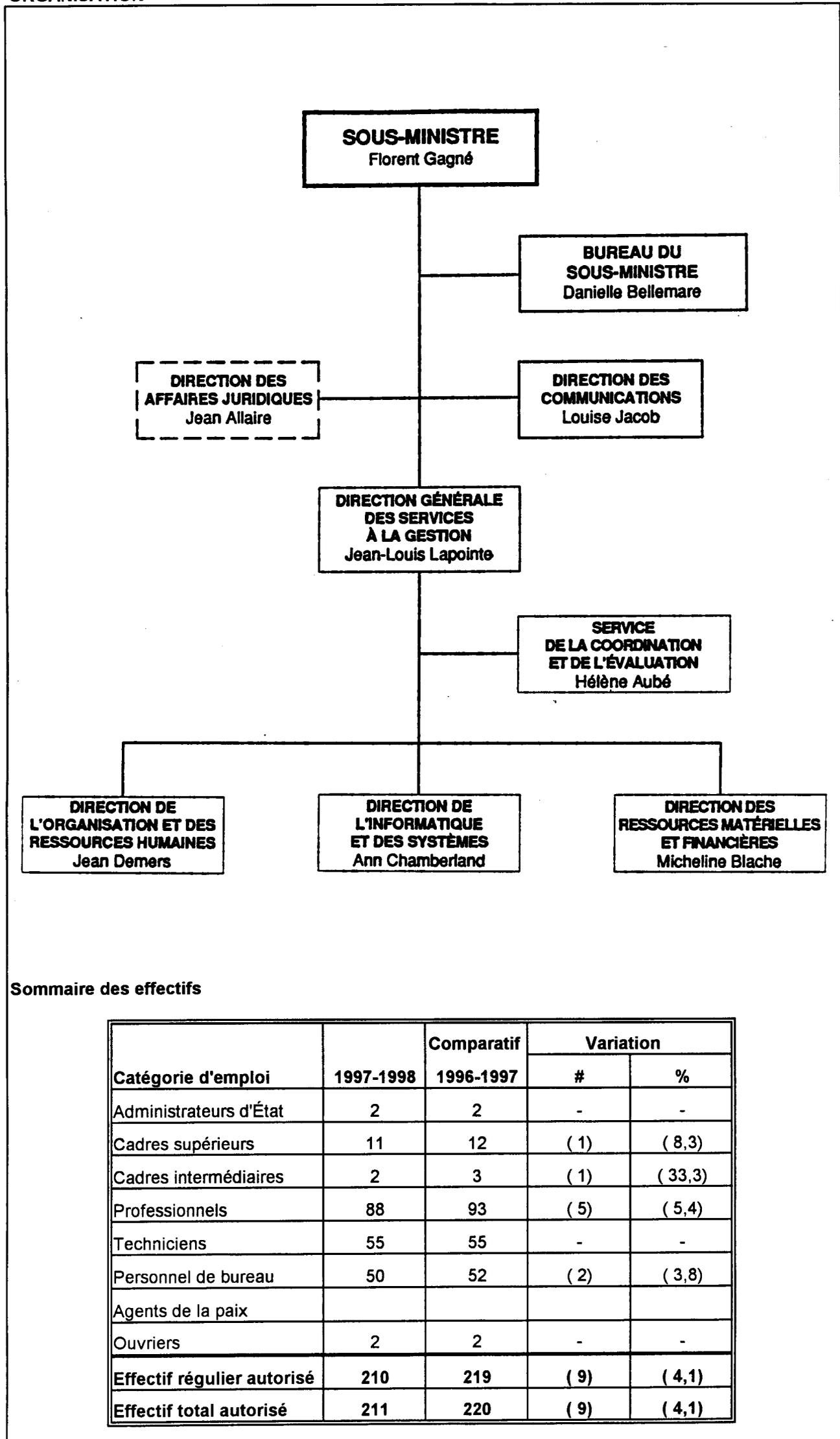
LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère dans l'élaboration d'une stratégie de communication ministérielle. De plus, cette direction informe la population en général et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère et offre des services conseils en matière de communications aux directions générales du ministère.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous la responsabilité du ministère de la Justice, cette direction fournit les services juridiques sur toute matière relevant du ministère de la Sécurité publique, ce qui implique notamment de donner des opinions, de participer à la législation et d'assurer le suivi des dossiers à incidence légale.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	2	2	-	-
Cadres supérieurs	11	12	(1)	(8,3)
Cadres intermédiaires	2	3	(1)	(33,3)
Professionnels	88	93	(5)	(5,4)
Techniciens	55	55	-	-
Personnel de bureau	50	52	(2)	(3,8)
Agents de la paix				
Ouvriers	2	2	-	-
Effectif régulier autorisé	210	219	(9)	(4,1)
Effectif total autorisé	211	220	(9)	(4,1)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Direction et services supports à la gestion</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution) k\$	
			k\$	%
1 - Rémunération	8 813,6	9 747,8	(934,2)	(9,6)
2 - Fonctionnement	2 116,9	3 118,1	(1 001,2)	(32,1)
3 - Capital	1 006,0	1 177,4	(171,4)	(14,6)
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt	201,4	201,4		
5 - Provision pour créances douteuses	31,0	31,0		
6 - Prêts, placements et avances	10,0	10,0		
TOTAL :	12 178,9	14 285,7	(2 106,8)	(14,7)
Effectif régulier autorisé	210	219	(9)	(4,1)
Effectif total autorisé	211	220	(9)	(4,1)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (2 106,8)	
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(555,1)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(643,5)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 . réduction des coûts de support et de gestion	(500,0)
. Indexation salariale	69,5
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques à destination de différents programmes	(406,5)
. Transfert de l'enveloppe CSST au programme 01-04	(68,8)
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	30,0
. Transferts de postes et crédits ORH et programme 04-02	58,1
. Ajustement pour coût de services juridiques (MJQ)	(90,5)
	<hr/>
Total des variations budgétaires	(2 106,8)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: (934,2 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(331,4)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(579,9)	
. Mesures de réduction des dépenses 1997-1998 (réduction des coûts de support et de gestion)	(215,9)	
. Indexation salariale	64,2	
. Transfert de l'enveloppe CSST au programme 01-04	(68,8)	
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	30,0	
. Transfert de postes et crédits ORH et programme 04-02	58,1	
. Ajustement pour le coût des services juridiques (MJQ)	(90,5)	
. Réaménagement entre supercatégories de dépenses	200,0	
		(934,2)

Fonctionnement: (1 001,2 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(223,7)	
. Mesures de réduction des dépenses 1997-1998 (réduction des coûts de support et de gestion)	(171,0)	
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informatiques à destination des différents programmes	(406,5)	
. Réaménagement entre supercatégories de dépenses	(200,0)	
		(1 001,2)

Capital: (171,4 k\$)

. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(63,6)	
. Mesures de réduction des dépenses 1997-1998 (réduction des coûts de support et de gestion)	(113,1)	
. Indexation salariale	5,3	
		(171,4)

Total des variations budgétaires	(2 106,8)
---	-----------

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Contrôle des alcools, des courses et des jeux
Responsable	M ^e Ghislain K. Laflamme, président

MANDAT

La Régie des alcools, des courses et des jeux est instituée en vertu de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux (L.R.Q., c. R-61). Elle est chargée de l'administration de la Loi sur les courses, de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, de la Loi sur les permis d'alcool et de la section III de la Loi sur la Société des alcools du Québec. Cette dernière disposition concerne la production industrielle ou artisanale des boissons alcooliques.

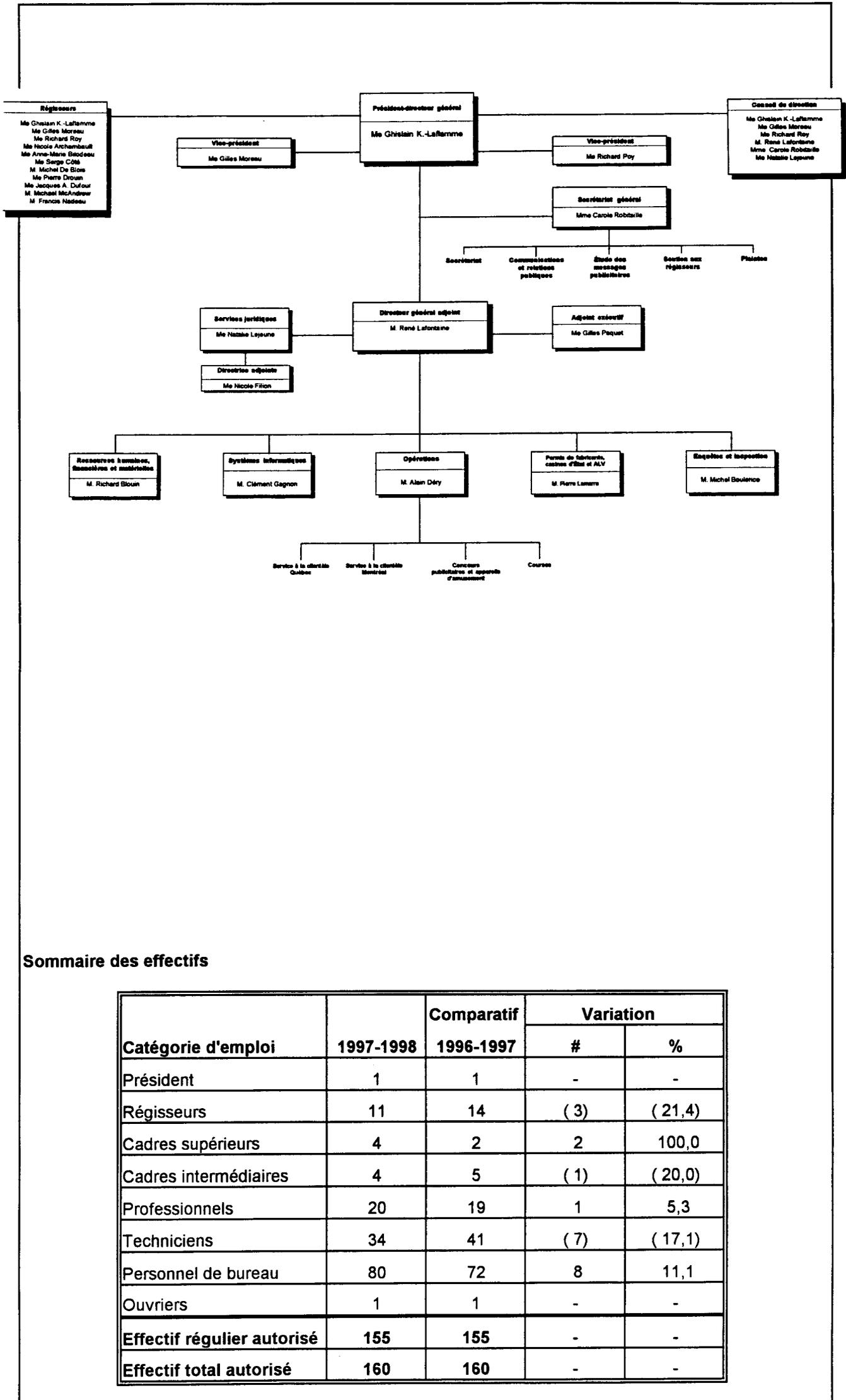
La Régie surveille également l'application des règlements relatifs aux systèmes de loterie des casinos d'État et aux appareils de loterie vidéo, lesquels sont édictés en vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec. Enfin, elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les effets sociaux des activités visées par ces lois et les mesures de sécurité qu'elle préconise. Elle peut tenir des consultations publiques à cette fin.

Les fonctions qu'elle exerce, dans le cadre de son mandat, sont les suivantes :

- délivrer les permis de détaillants et de fabricants de boissons alcooliques, les licences de bingo, de tirage, de roue de fortune, de casino et de casino-bénéfice, les certificats d'immatriculation des appareils d'amusement et les enregistrements de concours publicitaires;
- établir les conditions rattachées à ces permis et licences et en contrôler l'exploitation. À titre d'organisme quasi-judiciaire, suspendre ou révoquer les permis en cas d'infraction;
- régir et surveiller la tenue des concours publicitaires, l'exploitation des appareils d'amusement, les loteries vidéo et les casinos d'État, les systèmes de loterie, les courses ainsi que l'élevage et l'entraînement des chevaux de course;
- veiller à la protection et à la sécurité du public et contrôler la publicité et les programmes éducatifs lors des activités relatives aux courses et aux loteries, aux concours publicitaires et aux appareils d'amusement.

La Régie exerce actuellement un rôle essentiel, en collaboration avec les corps policiers, dans la réalisation des opérations de contrôle visant à préserver les revenus de l'État dans le secteur du jeu de même que celui de la vente d'alcool.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Régisseurs	11	14	(3)	(21,4)
Cadres supérieurs	4	2	2	100,0
Cadres intermédiaires	4	5	(1)	(20,0)
Professionnels	20	19	1	5,3
Techniciens	34	41	(7)	(17,1)
Personnel de bureau	80	72	8	11,1
Ouvriers	1	1	-	-
Effectif régulier autorisé	155	155	-	-
Effectif total autorisé	160	160	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Contrôle des alcools, des courses et des jeux</i>			
RESPONSABLES:	<i>Me Ghislain K. Laflamme, président</i>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	6 706,1	7 039,8	(333,7)	(4,7)
2 - Fonctionnement	3 623,5	3 615,2	8,3	0,2
3 - Capital	166,2	56,6	109,6	193,6
4 - Transfert				
- Rémunération				
- Fonctionnement				
- Support	0,7	0,5	0,2	40,0
- Capital				
- Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	7,7	7,7		
TOTAL :	10 504,2	10 719,8	(215,6)	(2,0)
Effectif régulier autorisé	155	155		
Effectif total autorisé	160	160		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars). Explication de l'écart global de (215,6)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(489,4)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(338,2)
. Réinvestissement ministériel - Opérations spéciales de contrôle, appareils de jeux et d'amusement	464,9
. Indexation salariale	43,9
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	160,7
. Transfert de poste et des crédits (Bureau du coroner)	(57,5)

Total des variations budgétaires
(215,6)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (333,7 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(313,2)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(336,7)	
. Réinvestissement ministériel - Opérations spéciales de contrôle, appareils de jeux et d'amusement	264,0	
. Indexation salariale	43,8	
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	160,7	
. Transfert de poste et des crédits au Bureau du coroner (prog. 04-06)	(57,5)	
. Réaménagement budgétaire entre super-catégories	(94,8)	
		(333,7)

Fonctionnement: 8,3 k\$

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(176,2)	
. Réinvestissement ministériel - Opérations spéciales de contrôle, appareils de jeux et d'amusement	200,9	
. Réaménagement budgétaire entre super-catégories	(16,4)	
		8,3

Capital: 109,6 k\$

. Indexation salariale	0,1	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(1,5)	
. Réaménagement budgétaire entre super-catégories	111,0	

Transfert: 0,2 k\$

. Réaménagement budgétaire entre super-catégories		109,6
		0,2

Total des variations budgétaires	(215,6)
---	---------

Identification	Titre
Programme	Gestion du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Services policiers en milieu autochtone
Responsable	M. Florent Gagné, sous-ministre

MANDAT

Le ministère de la Sécurité publique gère un programme d'implantation de services policiers en milieu autochtone. Ce programme vise à mettre en place des ententes tripartites (gouvernement du Québec, gouvernement fédéral, communautés) avec les différentes communautés autochtones du Québec concernant la prestation des services policiers dans leur communauté.

Le Ministère a élaboré ce programme dans un souci d'harmonisation pour la mise en place de services policiers dans les communautés autochtones du Québec en coordination avec les services policiers déjà existants sur le territoire québécois, dans le but d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix chez les autochtones du Québec.

Une telle approche permet d'assumer la juridiction du Québec en cette matière auprès des autochtones et également d'en partager les coûts avec le gouvernement fédéral, dans une proportion de 52 % pour le fédéral et 48 % pour le Québec.

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Services policiers en milieu autochtones</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre</i>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération				
2 - Fonctionnement	750,0	750,0		
3 - Capital				
4 - Transfert				
- Rémunération				
- Fonctionnement				
- Support	12 959,6	13 245,4	(285,8)	(2,2)
- Capital		11,4	(11,4)	(100,0)
- Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances				
TOTAL :	13 709,6	14 006,8	(297,2)	(2,1)
Effectif régulier autorisé				
Effectif total autorisé				

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (297,2)

. Réduction de l'enveloppe des subventions (crédits excédentaires par rapport aux besoins prévisibles) (297,2)

Total des variations budgétaires (297,2)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Transfert: (297,2 k\$)

. Réduction de l'enveloppe des subventions (crédits excédentaires par rapport aux besoins prévisibles) (297,2)

Total des variations budgétaires (297,2)

Identification	Titre
Programme	Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux
Élément	Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale
Responsables	M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé

MANDAT

Ce nouvel élément de programme regroupe certaines dépenses imputées centralement pour fin d'allègement administratif. Il s'agit des contributions du Ministère à titre d'employeur, du coût de loyer au « siège social », du courrier et de la messagerie, etc.

On y retrouve également des crédits destinés à répondre à des besoins imprévus en cours d'exercice. Le Ministère se doit en effet, dans un contexte d'enveloppe fermée, de se doter d'un outil de réallocation de ressources entre ses différentes activités selon ses priorités.

LES CONTRIBUTIONS À TITRE D'EMPLOYEUR

Ce poste regroupe les montants versés par le transfert, au 1^{er} avril 1997, des enveloppes affectées aux contributions d'employeurs (Régie des rentes, programmes de santé, assurance-emploi et assurances collectives) qui étaient auparavant gérées par l'Office des ressources humaines. Ce transfert représente des crédits de l'ordre de 16 648,2 k\$ en 1997-1998 (excluant la Sûreté du Québec). S'y ajoute une somme de 565,5 K\$ représentant une partie de la contribution du Ministère pour la santé et la sécurité au travail qui figurait déjà dans les crédits 1996-1997.

AUTRES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES

Ces dépenses regroupent une partie des loyers du Ministère, du courrier, de la messagerie et des services communs, etc. Les crédits reliés aux autres éléments de dépense représentent 4 003,2 k\$.

PROVISION MINISTÉRIELLE

Le Ministère a effectué des ponctions spécifiques de 5 876,1 k\$ dans ses différents programmes (excluant la Sûreté du Québec), dans la phase finale de préparation des crédits 1997-1998, afin d'être en mesure de les réallouer de façon stratégique en cours d'exercice. Une partie des crédits ainsi dégagés devra inévitablement être retournée dans les programmes mis à contribution, mais il devrait résulter de cet exercice un meilleur ajustement des activités des programmes en fonction des priorités ministérielles.

Parmi les projets qui ont été provisionnés centralement, figurent les enquêtes spéciales, les coûts reliés à la mise en place d'un nouveau régime de déontologie policière, les délais de réalisation de certaines mesures prévues au plan stratégique et finalement les besoins de continuité de service dans le cadre des départs volontaires.

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Contributions d'employeur et autres éléments de gestion centrale</i>			
RESPONSABLES:	<i>M. Florent Gagné, sous-ministre M. Jean-Louis Lapointe, sous-ministre associé</i>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	20 639,8	17 144,9	3 494,9	20,4
2 - Fonctionnement	6 398,2	4 363,8	2 034,4	46,6
3 - Capital	55,0	68,9	(13,9)	(20,2)
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances				
TOTAL :	27 093,0	21 577,6	5 515,4	25,6
Effectif régulier autorisé				
Effectif total autorisé				

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>5 515,4</u>	
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(29,5)
. Réduction des coûts de loyer au siège social du Ministère	(400,0)
. Réinvestissements ministériels (enquêtes spéciales et autres imprévus)	5 426,1
. Montant à être transféré en cours d'année (nouveau régime de déontologie)	450,0
. Transfert de l'enveloppe CSST du programme 01-01	68,8
Total des variations budgétaires	5 515,4

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: 3 494,9 k\$

. Réinvestissements ministériels (enquêtes spéciales et autres imprévus)	3 426,1	
. Transfert de l'enveloppe CSST du programme 01-01	68,8	
		3 494,9

Fonctionnement: 2 034,4 k\$

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(29,5)	
. Réduction des coûts de loyer au siège social du Ministère	(400,0)	
. Réinvestissements ministériels (enquêtes spéciales et autres imprévus)	2 000,0	
. Montant à être transféré en cours d'année (nouveau régime de déontologie à partir du 1er octobre 1997)	450,0	
. Réaménagement entre super-catégories	13,9	
		2 034,4

Capital: (13,9 k\$)

. Réaménagement entre super-catégories	(13,9)	
		(13,9)

Total des variations budgétaires**5 515,4**

Identification	Titre
Programme	Sûreté du Québec
Élément	
Responsable	M. Guy Coulombe, directeur général intérimaire

MANDAT

Le législateur québécois a défini en ces termes le mandat de la Sûreté du Québec :

« La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteurs... » (L.R.Q. chap. P-13, art. 39)

Ainsi, elle est chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, notamment le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile, les lois en matière de loteries, de courses et de jeux, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Société des alcools du Québec.

De même, dans le cadre de son mandat légal, la Sûreté du Québec applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les explosifs.

Spécifiquement en matière de renseignements, l'article 39.1 de la Loi de police stipule ce qui suit :

« La sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs et met ce services à la disposition des autres corps de police. »

Par ses services spécialisés, elle est appelée à porter assistance aux corps de police municipaux et autochtones ainsi qu'à effectuer des opérations conjointement avec ces derniers.

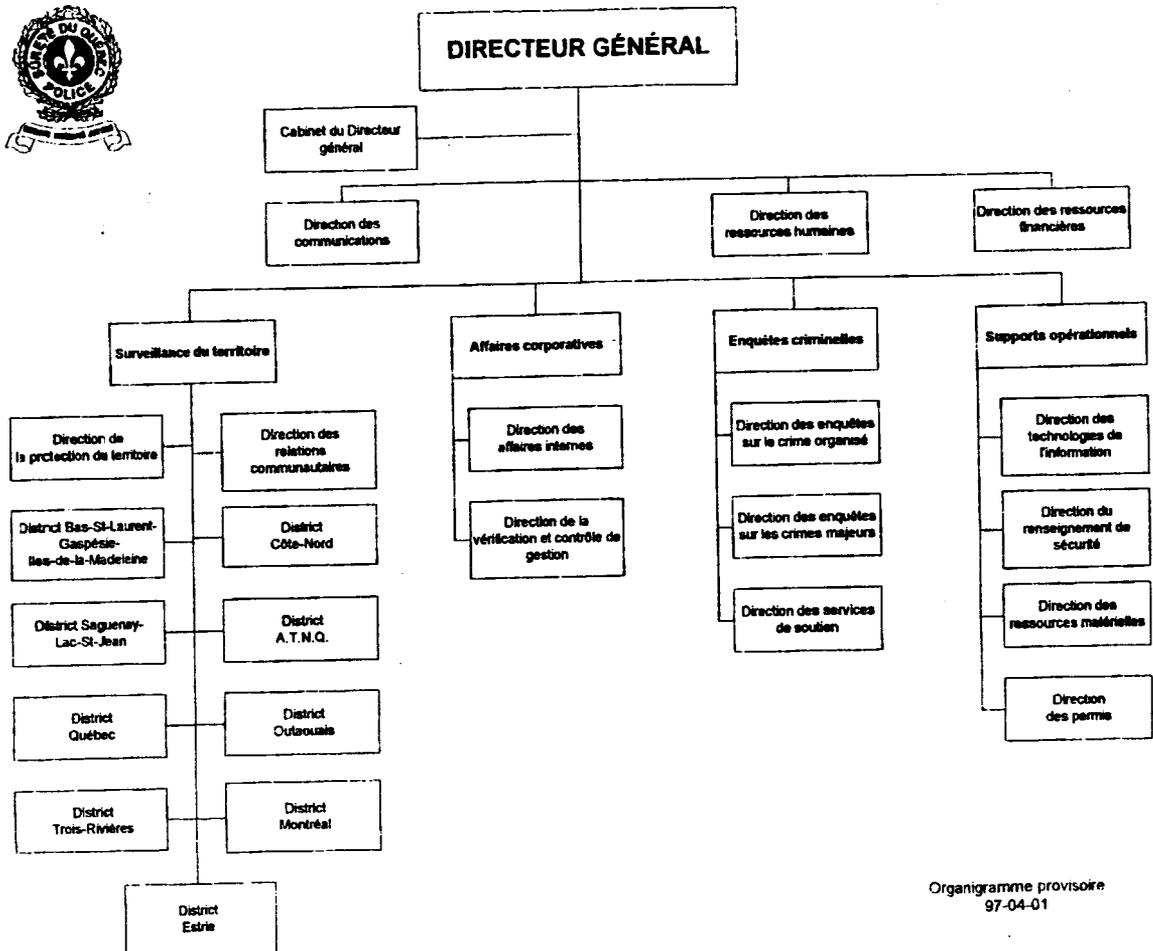
Son mandat s'étend aussi à la sécurité de l'État et de l'Assemblée nationale et à la protection des sources de revenus fiscaux du gouvernement en matière de jeux, d'alcool et de produits de la criminalité.

La Sûreté du Québec assure de plus un rôle conseil en matière d'organisation de services policiers en milieu autochtone.

Enfin, les nouvelles dispositions introduites par la *Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives* (loi 77) adoptée le 19 décembre 1996 font en sorte que la Sûreté du Québec doit organiser l'ensemble de ses services de base au niveau des municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre d'entente de services qui préciseront entre autres le niveau de services, la composition d'un comité de sécurité publique et les mécanismes de reddition de comptes des responsables de la Sûreté du Québec. Cela implique pour la Sûreté du Québec de redéployer son effectif selon les territoires de MRC et ainsi favoriser un plus grand rapprochement avec les élus municipaux et les citoyens qu'elle dessert.

ORGANISATION

. Organigramme

Organigramme provisoire
97-04-01

. Sommaire des effectifs

EFFECTIFS CIVILS	1997-98	1996-1997	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	-	-	-	-
Cadres supérieurs	17	17	-	-
Cadres intermédiaires	14	14	-	-
Professionnels	123	123	-	-
Techniciens	172	172	-	-
Personnel de bureau	842	842	-	-
Agents de la paix	-	-	-	-
Ouvriers	31	31	-	-
Effectif régulier civil autorisé	1 199	1 199	0	0
Effectif total civil autorisé	1 245	1 280	(35)	(2,7)
EFFECTIFS POLICIERS				
Policiers autorisés	3 749	4 182	(433)	(10,4)
GRAND TOTAL *	4 994	5 462	(468)	(8,6)

* Incluant les effectifs contribuant aux activités du Fonds des services de police au nombre de 2 568 ETC.

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME :	02 Sûreté du Québec
ÉLÉMENT :	01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens 02 Gestion interne et soutien
RESPONSABLE :	Guy Coulombe, Directeur général intérimaire

Supercatégorie	Crédits 1997-1998 (1)	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			K\$	%
1 - Rémunération	211 194.2	301 818.7	(90 624.5)	(30.0)
2 - Fonctionnement	72 413.1	90 596.4	(18 183.3)	(20.1)
3 - Capital	3 372.0	11 366.8	(7 994.8)	(70.3)
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
5 - Provision pour créances douteuses	0.0	0.0	0.0	0.0
6 - Prêts, placements et avances	10.0	25.3	(15.3)	(60.5)
TOTAL :	286 989.3	403 807.2	(116 817.9)	(28.9)
Effectif régulier autorisé	2 404	2 837	(433)	(15.3)
Effectif total autorisé	2 426	2 894	(468)	(16.2)
(1) Excluant les effectifs de la Sûreté du Québec contribuant aux activités du Fonds des services de police au nombre de 2 568 ETC.				

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME :	02 Sûreté du Québec			
ÉLÉMENT :	01 Protection de la société, des citoyens et de leurs biens			
RESPONSABLE :	Guy Coulombe, Directeur général intérimaire			
Supercatégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			K\$	%
1 - Rémunération	161 941.4	226 308.0	(64 366.6)	(28.4)
2 - Fonctionnement	11 920.2	17 886.9	(5 966.7)	(33.4)
3 - Capital	205.0	204.0	1.0	0.5
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
5 - Provision pour créances douteuses	0.0	0.0	0.0	0.0
6 - Prêts, placements et avances	10.0	25.3	(15.3)	(60.5)
TOTAL :	174 076.6	244 424.2	(70 347.6)	(28.8)
Effectif régulier autorisé	1 827	2 260	(433)	(19.2)
Effectif total autorisé	1 827	2 260	(433)	(19.2)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME :	02 Sûreté du Québec			
ÉLÉMENT :	02 Gestion interne et soutien			
RESPONSABLE :	Guy Coulombe, Directeur général intérimaire			
Supercatégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			K\$	%
1 - Rémunération	49 252.8	75 510.7	(26 257.9)	(34.8)
2 - Fonctionnement	60 492.9	72 709.5	(12 216.6)	(16.8)
3 - Capital	3 167.0	11 162.8	(7 995.8)	(71.6)
4 - Transfert	0.0	0.0	0.0	0.0
- Rémunération				
- Fonctionnement				
- Support				
- Capital				
- Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses	0.0	0.0	0.0	0.0
6 - Prêts, placements et avances	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL :	112 912.7	159 383.0	(46 470.3)	(29.2)
Effectif régulier autorisé	577	577	0	0.0
Effectif total autorisé	599	634	(35)	(5.5)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

<u>CRÉDITS COMPARATIFS 1996-97</u>	403 807,2
. Réduction nette de crédits avec la mise en place du Fonds des services de police	(74 812,3)
. Mesures d'économies budgétaires	
. Compressions 1996-97 récurrentes	(4 826,4)
. Effort budgétaire 1997-98 - mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières, de diminution des effectifs, de réduction du temps supplémentaire et de la flotte automobile	(29 125,4)
. Économie escomptée du programme gouvernemental des départs volontaires	(15 906,0)
	(49 857,8)
. Ajustement pour la contribution de la Sûreté à l'Institut de police	2 583,2
. Indexation et autres ajustements	5 269,0
<u>CRÉDITS 1997-1998</u>	286 989,3

. Explications des écarts par supercatégories

Rémunération : (90 624.5K\$)

• Réduction des crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(56 403.1)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de réduction des effectifs	(14 656.2)	
• Économies escomptées résultant des départs volontaires en 1997-98	(15 906.0)	
• Réduction du temps supplémentaire	(4 000.0)	
• Mesures de compression 1996-97 récurrentes	(1 726.4)	
• Indexation et équité salariale	1 724.3	
• Autres facteurs	<u>342.9</u>	(90 624.5)

Fonctionnement : (18 183.3K\$)

• Réduction de crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(15 933.2)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de diminution des dépenses de fonctionnement	(4 751.2)	
• Mesures de compression 1996-97 récurrentes	(3 100.0)	
• Indexation	1 715.2	
• Réseau intégré de télécommunications policières	1 630.3	
• Contribution à l'Institut de police du Québec pour la formation des policiers	2 583.2	
• Autres facteurs	<u>(327.6)</u>	(18 183.3)

Capital : (7 994.8K\$)

• Réduction de crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(2 476.0)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de diminution des dépenses de capital	(355.8)	
• Réduction de la flotte de véhicules	(5 362.2)	
• Indexation	<u>199.2</u>	(7 994.8)

Prêt, placements et avances : (15.3 K\$)

• Autres facteurs	<u>(15.3)</u>	
-------------------	---------------	--

Total des variations budgétaires**(116 817.9)**

(en milliers de dollars)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

. Explications des écarts par supercatégories

Rémunération : (64 366.6K\$)

• Réduction des crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(35 783.1)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de réduction des effectifs	(13 574.7)	
• Économies escomptées résultant des départs volontaires en 1997-98	(12 668.9)	
• Réduction du temps supplémentaire	(4 000.0)	
• Indexation salariale	1 191.8	
• Autres facteurs	468.3	(64 366.6)

Fonctionnement : (5 966.7K\$)

• Réduction de crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(1 324.3)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de diminution des dépenses de fonctionnement	(4 351.6)	
• Indexation	339.8	
• Mesures de compression 1996-97 récurrentes	(300.0)	
• Autres facteurs	(330.6)	(5 966.7)

Capital : 1.0K\$

• Indexation		1.0
--------------	--	-----

Prêt, placements et avances : (15.3 K\$)

• Autres facteurs		(15.3)
-------------------	--	--------

Total des variations budgétaires (70 347.6)

(en milliers de dollars)

. Explications des écarts par supercatégories**Rémunération : (26 257.9K\$)**

• Réduction des crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(20 620.0)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de réduction des effectifs	(1 081.5)	
• Économies escomptées résultant des départs volontaires en 1997-98	(3 237.1)	
• Mesures de compression 1996-97 récurrentes	(1 726.4)	
• Indexation et équité salariale	532.5	
• Autres facteurs	<u>(125.4)</u>	(26 257.9)

Fonctionnement : (12 216.6K\$)

• Réduction de crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(14 608.9)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de diminution des dépenses de fonctionnement	(399.6)	
• Mesures de compression 1996-97 récurrentes	(2 800.0)	
• Indexation	1 375.4	
• Réseau intégré de télécommunications policières	1 630.3	
• Contribution à l'Institut de police du Québec pour la formation des policiers	2 583.2	
• Autres facteurs	<u>3.0</u>	(12 216.6)

Capital : (7 995.8K\$)

• Réduction de crédits suite à la mise en place du Fonds des services de police	(2 476.0)	
• Mesures de réorganisation du travail, de redéploiement des ressources policières et de diminution des dépenses de capital	(355.8)	
• Réduction de la flotte de véhicules	(5 362.2)	
• Indexation	<u>198.2</u>	(7 995.8)

Total des variations budgétaires**(46 470.3)**

(en milliers de dollars)

Identification	Titre
Programme	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants
Élément	Services correctionnels
Responsable	M ^{me} Louise Pagé, sous-ministre associée

MANDAT

En tant que composante du système de justice pénale, la Direction générale des services correctionnels, en association avec les éléments concernés de la communauté, a pour mandat :

- d'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition des mesures non sentencielles et sentencielles appropriées;
- d'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres intervenants judiciaires en favorisant auprès des personnes qui leur sont confiées la prise en charge de leurs responsabilités et ce, dans le respect de leurs droits;
- de favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Ce faisant, ces activités contribuent à une meilleure protection de la société dans une perspective de développement social.

La Direction générale a amorcé depuis déjà plus d'un an un virage important qui consiste essentiellement de passer à :

- une organisation de plus en plus décloisonnée à l'intérieur de sa structure, favorisant une unité de pensée et d'action dans l'accomplissement de son mandat;
- une organisation de plus en plus ouverte sur l'extérieur, qui gère efficacement ses interrelations avec l'ensemble des partenaires concernés par la réalisation de sa mission.

Ce virage organisationnel vise à permettre de relever plus efficacement les deux grands défis auxquels sont confrontés les Services correctionnels, soit :

- d'administrer les décisions du tribunal avec une capacité carcérale réduite et des services en milieu ouvert adaptés et mieux ciblés et ce, en misant sur la mobilisation de tous les partenaires qui ont une contribution à apporter dans la diminution du recours au système pénal et plus particulièrement du recours à l'incarcération;
- d'offrir des services adaptés à la clientèle;
 - davantage intégrés et continus;
 - en complémentarité avec ceux déjà offerts dans la communauté;
 - en tenant compte des limites inhérentes à leur mandat et des caractéristiques de la clientèle;
 - le tout en misant sur la mobilisation et l'engagement des ressources de la communauté en mesure de soutenir la personne contrevenante dans sa démarche de réinsertion sociale.

À cette fin, la structure administrative des Services correctionnels a été complètement modifiée afin de mieux répondre à la nouvelle orientation que s'est donnée la direction générale. Cette nouvelle structure a été établie en fonction des paramètres suivants :

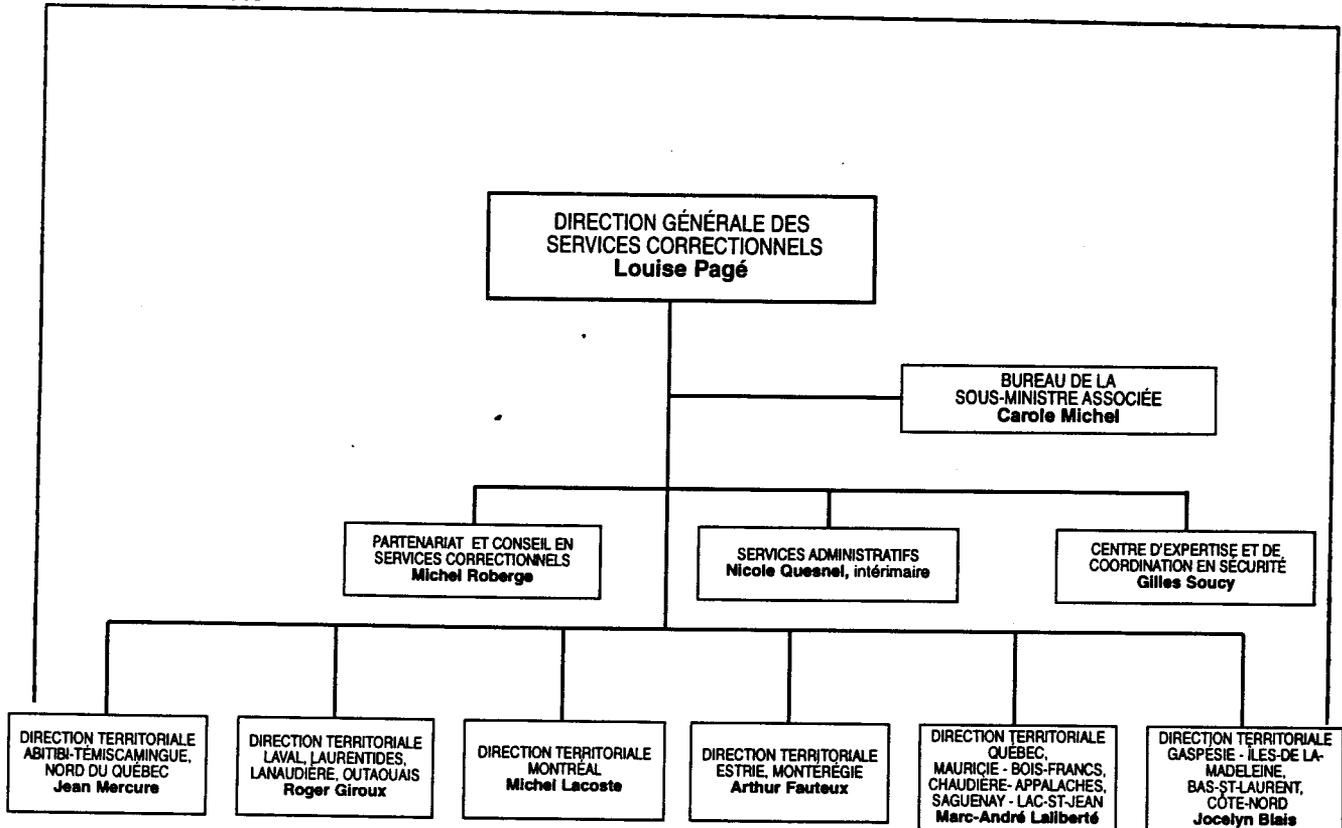
- l'intégration des services correctionnels, tant au siège social que dans chacun des territoires;
- la déconcentration du pouvoir décisionnel le plus près possible des réalités territoriales et locales.

Identification	Titre
Programme	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants
Élément	Services correctionnels
Responsable	M ^{me} Louise Pagé, sous-ministre associée

MANDAT

La structure administrative des Services correctionnels comprend :

- le siège social :
 - la sous-ministre associée - directrice générale des services correctionnels,
 - la Direction du partenariat et du conseil,
 - la Direction des services administratifs,
 - le Centre d'expertise et de coordination en sécurité,
 - le Bureau de la sous-ministre associée,
 - le Comité de direction des services correctionnels,
 - le Comité aviseur de la Direction générale;
- les six territoires (Montréal; Estrie et Montérégie; Laurentides, Laval, Lanaudière et Outaouais; Québec, Chaudière-Appalaches, Mauricie-Bois-Francs et Saguenay-Lac Saint-Jean; Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec) :
 - les directions territoriales (6),
 - les établissements de détention (18),
 - les bureaux de probation (40 points de service),
 - les services de soutien aux relations avec la communauté (6),
 - les comités de gestion territoriale (6),
 - les comités aviseurs territoriaux (6).



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Administrateur d'État	1	1	-	-
Cadres supérieurs	11	11	-	-
Cadres intermédiaires	268	268	-	-
Professionnels	348	348	-	-
Techniciens	60	60	-	-
Personnel de bureau	266	266	-	-
Agents de la paix	1603	1603	-	-
Ouvriers	143	143	-	-
Effectif régulier autorisé	2700	2700	-	-
Effectif total autorisé	2851	2851	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants			
ÉLÉMENT:	Direction et services supports à la gestion			
RESPONSABLES:	Mme Louise Pagé, sous-ministre associée			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	117 293,2	127 539,4	(10 246,2)	(8,0)
2 - Fonctionnement	97 322,7	99 324,6	(2 001,9)	(2,0)
3 - Capital	1 150,0	769,4	380,6	49,5
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	10,0	10,0		
TOTAL :	215 775,9	227 643,4	(11 867,5)	(5,2)
Effectif régulier autorisé	2700	2700		
Effectif total autorisé	2851	2851		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (11 867,5)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(6 585,9)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(6 184,8)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	
. Assistance à l'administrateur	(1 994,3)
. Autres mesures	(499,4)
. Indexation salariale	722,4
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	380,4
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	101,3
. Autres ajustements - projets immobiliers	2 192,8

Total des variations budgétaires (11 867,5)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (10 246,2 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(5 030,2)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de main-d'oeuvre en 1997-1998	(6 180,5)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998		
. Assistance à l'administrateur	(1 695,0)	
. Indexation salariale	722,0	
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	101,3	
. Réaménagements budgétaires entre catégories	1 836,2	
		<hr/>
		(10 246,2)

Fonctionnement: (2 001,9 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(1 555,7)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998		
. Assistance à l'administrateur et autres mesures	(798,7)	
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informatiques en provenance du programme 01-01	380,4	
. Autres ajustements - projets immobiliers	2 192,8	
. Réaménagements budgétaires entre catégories	(2 220,7)	
		<hr/>
		(2 001,9)

Capital: 380,6 k\$

. Indexation salariale et réduction des coûts de main-d'oeuvre 1997-1998 (dépenses de traitement capitalisées)	(3,9)	
. Réaménagements budgétaires entre catégories	384,5	
		<hr/>
		380,6

Total des variations budgétaires (11 867,5)

Identification	Titre
Programme	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants
Élément	Commission québécoise des libérations conditionnelles
Responsable	Madame Isabelle Demers, présidente

MANDAT

Les deux grands axes de la mission et du mandat légal de la Commission québécoise des libérations conditionnelles sont la protection du public et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Dans cette optique, la Commission a pour mandat fondamental d'octroyer ou de refuser une libération conditionnelle à toute personne détenue pour plus de six mois dans un établissement de détention de juridiction provinciale.

En vertu de la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus, la Commission québécoise des libérations conditionnelles doit procéder à l'examen du cas de la personne détenue au moment de son admissibilité à une libération conditionnelle totale, soit généralement au 1/3 de la sentence d'incarcération, à moins que cette personne n'y renonce par écrit. Celle-ci n'a donc pas à en faire la demande pour que l'on procède à l'étude de son dossier.

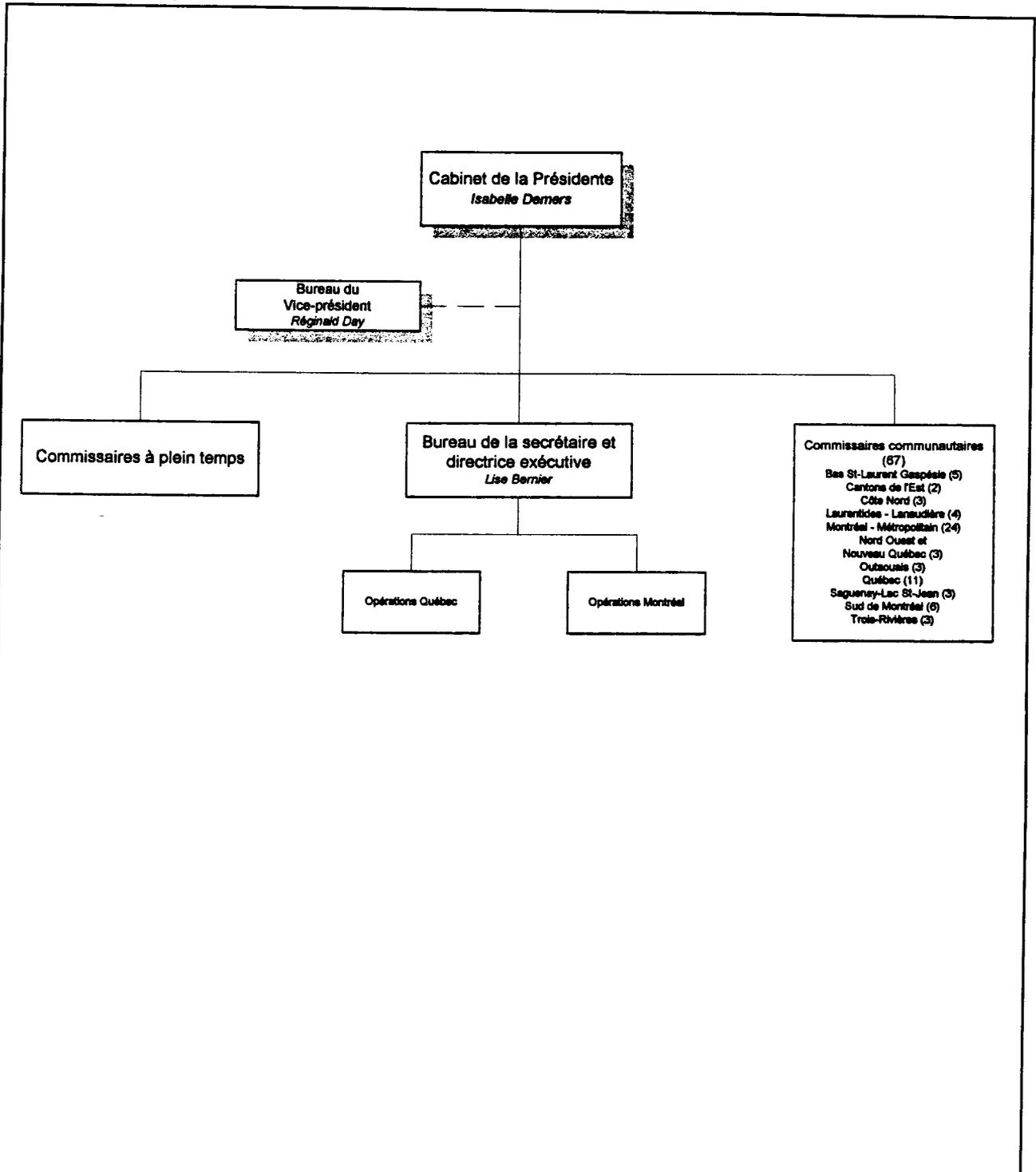
Il importe également de souligner qu'en vertu d'ententes fédérales-provinciales, la Commission a juridiction sur les détenus qui, bien que condamnés à une peine de plus de 2 ans, sont incarcérés dans un centre de détention du Québec.

Elle agit aussi comme tribunal d'appel pour les cas de refus et de révocation en matière d'absence temporaire.

Au Québec, la personne détenue a le droit d'être présente à l'audience et d'être représentée ou assistée par toute personne de son choix, à l'exception d'une personne détenue dans un autre centre de détention. Les audiences sont tenues dans les dix-huit (18) établissements de détention du Québec par deux commissaires, soit un membre à plein temps et un membre à temps partiel, aussi appelé commissaire communautaire. La Commission prend sa décision après avoir consulté l'administrateur de l'établissement de détention et en tenant compte de la personnalité et du comportement de la personne détenue, de sa capacité à remplir ses obligations, de ses projets, de ses relations familiales et sociales, de ses emplois antérieurs, de ses aptitudes au travail, de son casier judiciaire et de sa conduite pendant une période d'absence temporaire accordée en vertu de la Loi sur les services correctionnels (L.R.Q., c. S-4.01) ou pendant la période de détention ou une libération conditionnelle. La décision de la Commission est rendue à la majorité des voix. Elle est motivée et communiquée verbalement et par écrit à la personne détenue, généralement le même jour.

L'octroi d'une libération conditionnelle est toujours assorti de six conditions obligatoires. Le cas échéant, des conditions spécifiques peuvent également être imposées selon la situation particulière de chaque personne libérée sous condition. Un manquement aux conditions ou une récidive peut entraîner une suspension ou une révocation de la libération conditionnelle.

La Commission a réalisé au cours de la dernière année un important projet de révision de ses opérations, ce qui a entraîné une réduction de ses coûts administratifs.



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Présidente	1	1	-	-
Commissaires	9	10	(1)	(10,0)
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Professionnels	7	8	(1)	(12,5)
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	13	13	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	33	35	(2)	(5,7)
Effectif total autorisé	35	37	(2)	(5,4)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants			
ÉLÉMENT:	Commission québécoise des libérations conditionnelles			
RESPONSABLES:	Mme Isabelle Demers, présidente			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution) k\$	
			%	
1 - Rémunération	1 708,6	1 969,0	(260,4)	(13,2)
2 - Fonctionnement	812,2	963,6	(151,4)	(15,7)
3 - Capital	10,2	10,2		
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	1,2	1,2		
TOTAL :	2 532,2	2 944,0	(411,8)	(14,0)
Effectif régulier autorisé	33	35	(2)	(5,7)
Effectif total autorisé	35	37	(2)	(5,4)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (411,8)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(124,2)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(103,2)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 . Réorganisation des opérations	(200,0)
. Indexation salariale	14,9
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	0,7

Total des variations budgétaires (411,8)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (260,4 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(62,8)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(103,2)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	(118,5)	
. Réorganisation des opérations		
. Indexation salariale	14,9	
. Réaménagement budgétaire entre catégories	9,2	
	<hr/>	(260,4)

Fonctionnement: (151,4 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(61,4)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	(81,5)	
. Réorganisation des opérations		
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	0,7	
. Réaménagement budgétaire entre catégories	(9,2)	
	<hr/>	(151,4)

Total des variations budgétaires (411,8)

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
Responsables	M. Charles Côté, sous-ministre associé M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire

MANDAT

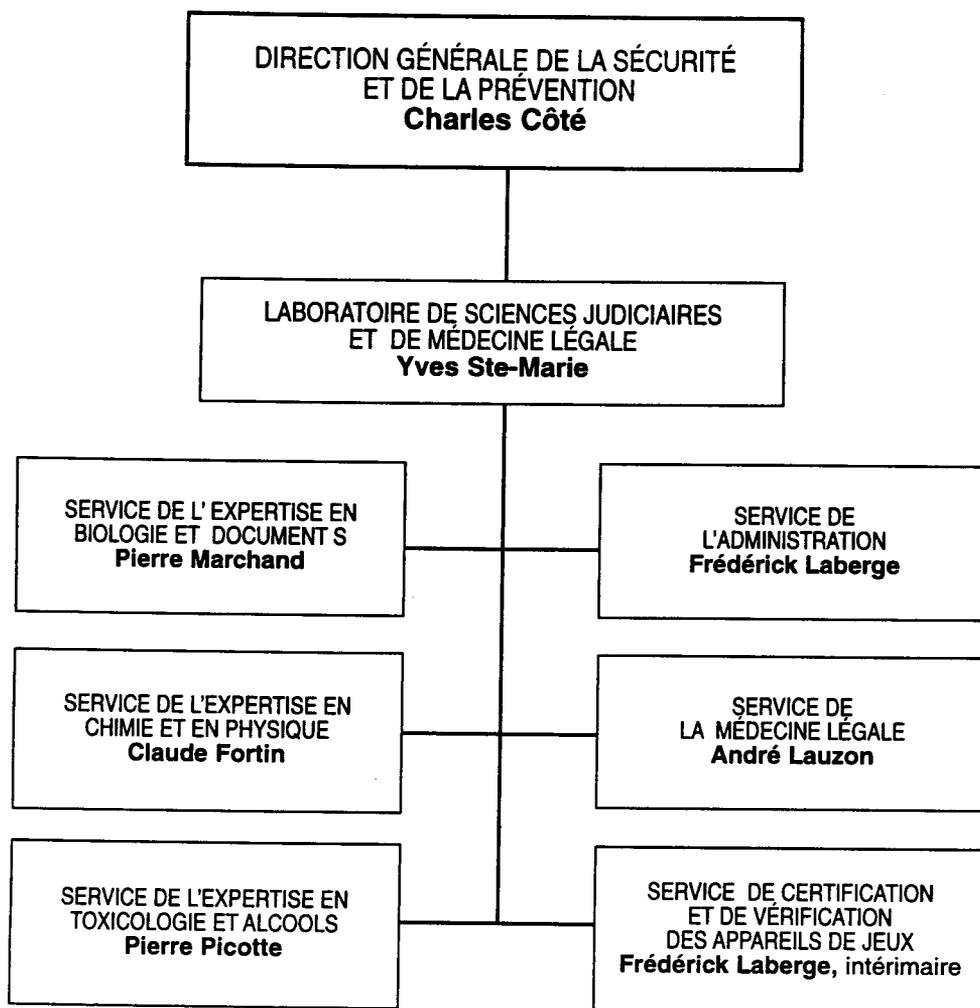
Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de la Direction générale de la sécurité et de la prévention a pour mandat d'effectuer, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises impartiales dans différents domaines hautement spécialisés. Le système judiciaire en place au Québec étant basé sur la présomption d'innocence, cette direction doit fournir le support nécessaire à l'administration de la justice, notamment par l'entremise d'expertises judiciaires. C'est ainsi que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, nouvelle appellation résultant de la transformation de la Direction en une Unité autonome de services (U.A.S.), recueille des éléments de preuve et d'expertise judiciaire dans le domaine de la médecine légale, des sciences judiciaires, de la toxicologie et de l'alcool, de la chimie, de la physique, de la biologie et de l'expertise comptable.

En plus de soutenir et d'orienter les enquêtes policières, les résultats des expertises peuvent conduire à innocenter des suspects et à éviter que des accusations préjudiciables ne soient portées contre eux. À l'inverse, ils servent souvent à incriminer un suspect.

Le Laboratoire a amélioré de façon significative au cours des derniers mois son expertise en matière de production de la preuve par le recours à une nouvelle technologie en matière d'analyse de l'ADN humain. Il se met aussi au diapason des autres juridictions nord-américaines et pourra participer à l'échange d'information avec ces dernières.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale participe également au processus garantissant l'intégrité des appareils de jeux pour les casinos d'État et le système public de loterie vidéo. Il est responsable de la certification des jeux et des prototypes d'appareils, de même que de la vérification des jeux et des appareils à l'issue de leur fabrication ou lorsque des modifications y sont apportées.

Sur le plan administratif, la transformation de la Direction des expertises judiciaires en une Unité autonome de services (U.A.S.), tout en mettant l'accent sur la mesure des résultats attendus, lui a donné plus de latitude dans sa gestion quotidienne. Dans ce contexte, le Laboratoire envisage notamment de mettre davantage à contribution ses clientèles dans le financement de ses services.



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État				
Cadres supérieurs	1	1	-	-
Cadres intermédiaires	3	3	-	-
Professionnels	55	55	-	-
Techniciens	30	30	-	-
Personnel de bureau	18	18	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	107	107	-	-
Effectif total autorisé	107	107	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Sécurité et prévention			
ÉLÉMENT:	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale			
RESPONSABLES:	M. Charles Côté, sous-ministre associé M. Yves Ste-Marie, directeur du Laboratoire			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	4 840,6	5 364,1	(523,5)	(9,8)
2 - Fonctionnement	1 815,5	2 230,6	(415,1)	(18,6)
3 - Capital	103,8	103,8		
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances				
TOTAL :	6 759,9	7 698,5	(938,6)	(12,2)
Effectif régulier autorisé	107	107		
Effectif total autorisé	107	107		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars). Explication de l'écart global de (938,6)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(354,6)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(327,7)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	
. Tarification à la SAAQ et CSST de certaines activités à être gérées dans un fonds	(289,0)
. Indexation salariale	28,6
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	4,1

Total des variations budgétaires (938,6)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (523,5 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(224,4)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(327,7)	
. Indexation salariale	28,6	
	<hr/>	(523,5)

Fonctionnement: (415,1 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(130,2)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998		
. Tarification à la SAAQ et CSST de certaines activités à être gérées dans un fonds	(289,0)	
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	4,1	
	<hr/>	(415,1)

Total des variations budgétaires (938,6)

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile
Responsable	M. Charles Côté, sous-ministre associé

MANDAT

La Direction générale de la sécurité et de la prévention a pour mandat de conseiller le Ministre en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité et de sécurité publique et de protection de la population contre les sinistres d'origine naturelle ou technologique.

À cette fin, la Direction générale de la sécurité et de la prévention est chargée d'élaborer et de proposer des politiques applicables en ces domaines. Elle s'assure également de la mise en place de mesures préventives et d'activités de formation en sécurité civile et incendie. Elle veille à l'application des lois relatives au milieu policier et favorise la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention. Également, la direction générale délivre, renouvelle, suspend ou révoque les permis d'agences d'investigation ou de sécurité. Enfin, cette dernière est chargée d'assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif et la sécurité de certains édifices gouvernementaux.

La direction générale comprend cinq unités administratives : la Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie, la Direction de la sécurité civile et des régions, la Direction des services de sécurité et de protection, le Service général d'inspection des corps policiers et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, qui fut transformé en 1996-1997 en unité autonome de services.

La Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie

La Direction des affaires policières et de la sécurité-incendie est responsable de l'application des dispositions de la Loi de police (L.R.Q., c. P-13) relatives à l'établissement, au maintien ou à l'abolition d'un corps de police ou à la diminution de son effectif. Elle conseille les autorités du Ministère relativement à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du Ministre. Elle prépare également les dossiers relatifs aux permis d'agences d'investigation ou de sécurité ainsi que pour la nomination des constables spéciaux. De plus, elle favorise la coordination des activités policières, notamment à la suite des questions soulevées par les tribunaux ou le Bureau du coroner, ou encore à la suite de l'adoption de différentes lois par l'Assemblée nationale. Elle exerce aussi ses fonctions en favorisant le développement et la promotion de la prévention de la criminalité au Québec et elle coordonne l'action des différents partenaires impliqués en ce domaine. Finalement, elle fournit l'expertise en matière de prévention et de lutte aux incendies.

La Direction de la sécurité civile et des régions

La Direction de la sécurité civile et des régions doit s'assurer de la mise en place des mesures et des activités qui tendent à éviter que ne se produise un événement portant atteinte à la sécurité d'une personne et causant des dommages aux biens ou, le cas échéant, qui tendent à en réduire les effets et qui permettent un retour à la vie normale. À cette fin, elle administre la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c.P-38.1). Elle assure des services conseils en matière de sécurité civile, de sécurité incendie et d'affaires policières auprès d'intervenants régionaux. De plus, elle développe et gère des programmes d'aide financière aux sinistrés. Elle compte sept points de service où sont offerts aux 1 400 municipalités du Québec les conseils et l'information dont elles ont besoin dans leurs démarches pour planifier la sécurité civile sur leur territoire.

La Direction des services de sécurité et de protection

La Direction des services de sécurité et de protection a un double mandat. En premier lieu, elle assure la sécurité et le maintien de l'ordre dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux. Deuxièmement, elle assure la protection et le transport des membres du Conseil exécutif et de différentes personnalités désignées par le gouvernement.

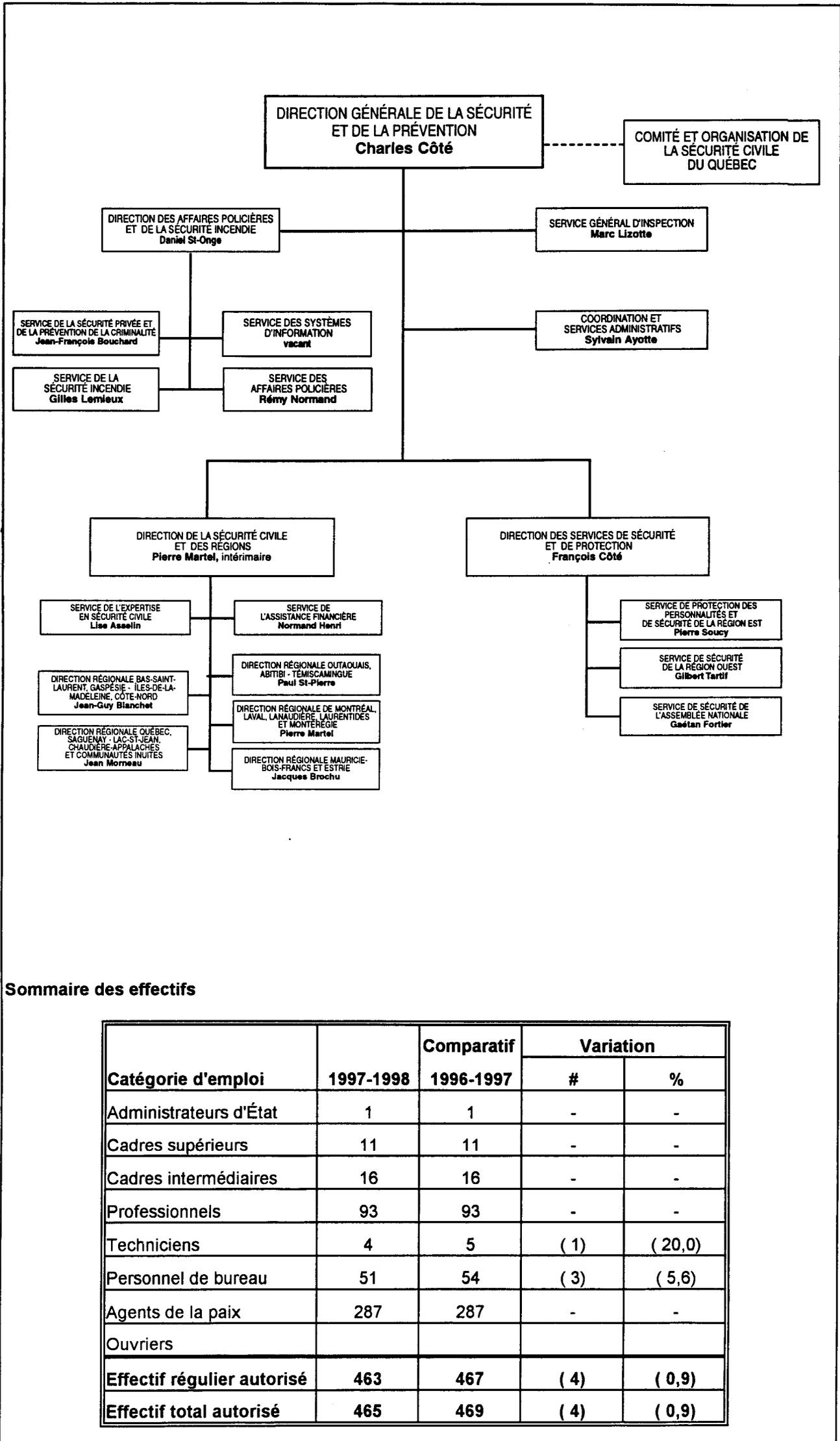
Le Service général d'inspection des corps policiers

Le Service général d'inspection des corps policiers assume l'inspection de l'administration de la Sûreté du Québec et des autres corps de police du Québec ainsi que les activités de leurs membres et des constables spéciaux.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

Le mandat de cette unité administrative est décrit au programme 04, élément 01.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Administrateurs d'État	1	1	-	-
Cadres supérieurs	11	11	-	-
Cadres intermédiaires	16	16	-	-
Professionnels	93	93	-	-
Techniciens	4	5	(1)	(20,0)
Personnel de bureau	51	54	(3)	(5,6)
Agents de la paix	287	287	-	-
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	463	467	(4)	(0,9)
Effectif total autorisé	465	469	(4)	(0,9)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Sécurité et prévention			
ÉLÉMENT:	Affaires policières, sécurité-protection, sécurité civile			
RESPONSABLES:	M. Charles Côté, sous-ministre associé			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	19 347,9	21 521,2	(2 173,3)	(10,1)
2 - Fonctionnement	7 507,4	7 429,1	78,3	1,1
3 - Capital	479,2	479,2		
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt	4 217,0	4 017,0	200,0	5,0%
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	7,5	7,5		
TOTAL :	31 559,0	33 454,0	(1 895,0)	(5,7)
Effectif régulier autorisé	463	467	(4)	(0,9)
Effectif total autorisé	465	469	(4)	(0,9)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>(1 895,0)</u>		
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)		(1 702,8)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998		(1 205,8)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998		(273,2)
. Rétrocession d'espace	(145,2)	
. Réduction d'effectifs, administration et autres mesures	(128,0)	
. Réinvestissements ministériels		790,0
. Tribunal de la Jeunesse	140,0	
. Subvention en prévention de la criminalité	200,0	
. Sécurité à l'Assemblée nationale	200,0	
. Dépenses confidentielles	250,0	
. Indexation salariale		114,0
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informatiques en provenance du programme 01-01		12,9
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés		405,2
. Autres ajustements - Transfert d'un poste au programme 01-01		(35,3)
Total des variations budgétaires		(1 895,0)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (2173,3 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(1 523,4)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(1 205,8)	
. Réduction d'effectifs, administration et autres mesures	(128,0)	
. Réinvestissement ministériel - Sécurité à l'Assemblée nationale	200,0	
. Indexation salariale	114,0	
. Accueil des cas de substitution référés à l'ORH à la suite des départs assistés	405,2	
. Transfert d'un poste au programme 01-01	(35,3)	
		(2 173,3)

Fonctionnement: 78,3 k\$

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(179,4)	
. Mesure de réduction des dépenses 1997-1998		
. Rétrocession d'espace	(145,2)	
. Réinvestissement ministériel		
. Tribunal de la jeunesse	140,0	
. Dépenses confidentielles	250,0	
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informatiques en provenance du programme 01-01	12,9	
		78,3

Transfert: 200,0 k\$

. Réinvestissements ministériels		
. Subventions en prévention de la criminalité		200,0

Total des variations budgétaires	(1 895,0)
---	-----------

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Formation des policiers (IPQ)
Responsable	M ^{me} Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale

MANDAT

L'Institut de police du Québec (IPQ) a été créé en 1968 par la Loi de police (L.R.Q., chap. P-13) afin d'institutionnaliser la formation de tous les policiers du Québec.

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., chap. O-8.1), l'Institut de police du Québec est devenu une corporation mandataire du gouvernement du Québec le 1^{er} septembre 1990. L'Institut est géré par un conseil d'administration composé de 14 membres.

Le mandat de l'Institut consiste à :

- offrir des cours de formation et de perfectionnement en matière policière;
- effectuer des études et des recherches dans les domaines pouvant toucher le milieu policier.

La mission de l'Institut s'articule autour de trois créneaux d'intervention :

- le programme de formation policière de base;
- le programme de formation policière spécialisée et continue;
- le Centre d'appréciation du personnel de la police (CAPP).

Au Québec, tous les nouveaux policiers doivent effectuer un stage de formation policière de base à l'Institut, exception faite des policiers ayant été formés dans une école de police canadienne reconnue et possédant une attestation d'équivalence de l'Institut de police du Québec.

Il est à noter que le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et des différents corps de police municipaux du Québec. Les policiers instructeurs sont sélectionnés par l'Institut et détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif.

De plus, des spécialistes civils soutiennent le travail des policiers instructeurs. Les pédagogues, psychologues, avocats, comédiens, experts en tir, en conduite, en techniques d'interventions physiques et en conditionnement physique, constituent un noyau d'expertise essentielle dans la prestation des services de l'Institut.

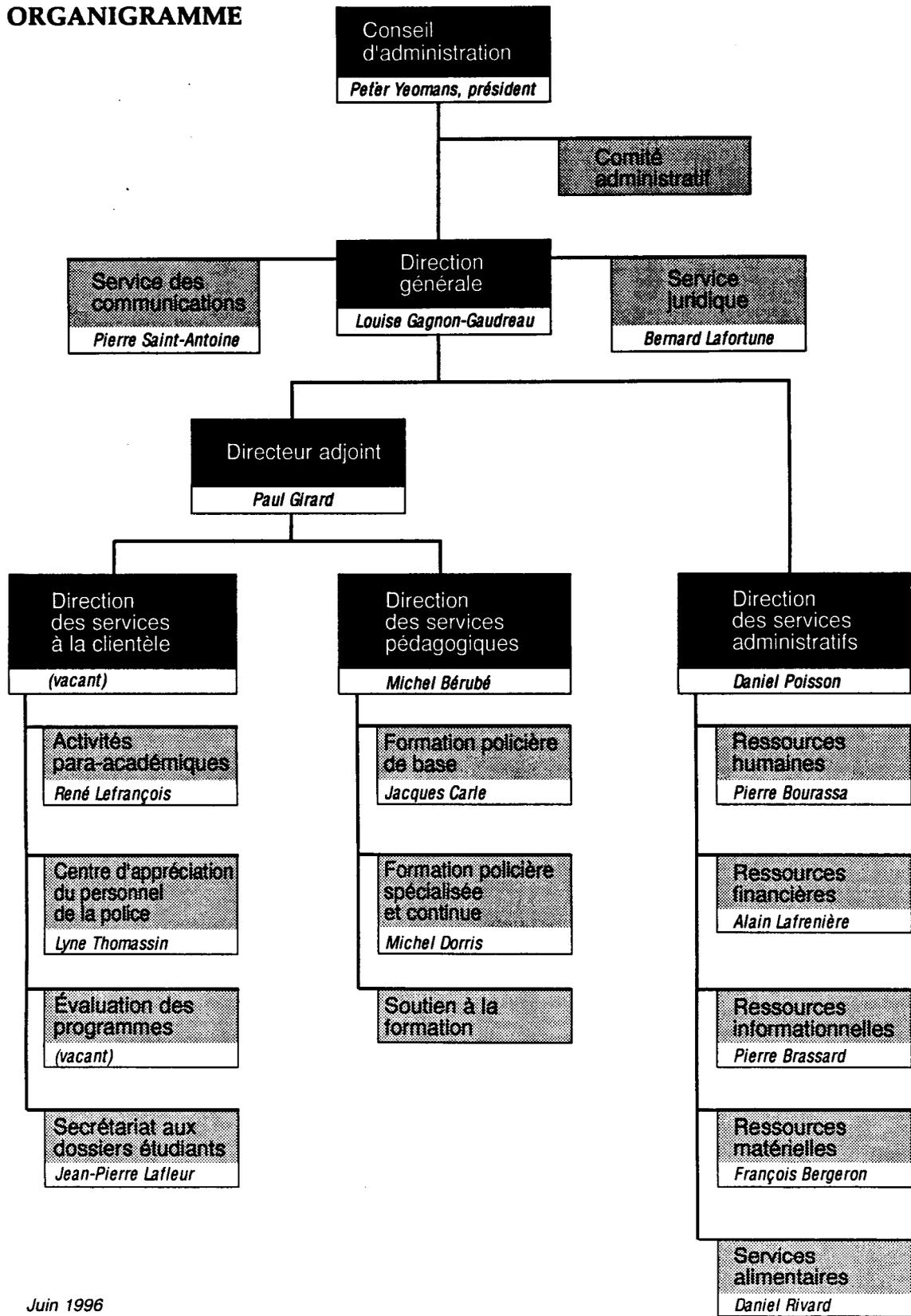
Le personnel administratif et de soutien à la pédagogie de tous les services vient compléter l'équipe en place et assure quotidiennement le bon fonctionnement des activités de l'Institut.

Le financement de l'Institut était assuré, depuis 1990, par ses revenus autonomes ainsi que par une subvention d'équilibre versée par le Ministre. À partir du 1^{er} avril 1997 toutefois, l'ensemble de son financement proviendra de ses usagers, y incluant une contribution statutaire des employeurs de policiers. Ceci explique qu'aucun crédit ne figure à cet élément de programme en 1997-1998.

ORGANISATION

. Organigramme

ORGANIGRAMME



Juin 1996

Note: L'Institut de police du Québec, à titre de corporation autonome, ne possède pas d'effectif autorisé par le Conseil du trésor, contrairement aux autres organismes relevant du ministre.

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Sécurité et prévention			
ÉLÉMENT:	Formation des policiers (IPQ)			
RESPONSABLES:	Mme Louise Gagnon-Gaudreau, directrice générale			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération				
2 - Fonctionnement				
3 - Capital				
4 - Transfert				
- Rémunération		4 810,6	(4 810,6)	(100,0)
- Fonctionnement		2 567,9	(2 567,9)	(100,0)
- Support				
- Capital		142,2	(142,2)	(100,0)
- Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances				
TOTAL :		7 520,7	(7 520,7)	(100,0)
Effectif régulier autorisé	N/A	N/A		
Effectif total autorisé	N/A	N/A		

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Commissaire à la déontologie policière
Responsable	M ^e Denis Racicot, commissaire

MANDAT

En vertu de la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. O-8.1), le mandat du Commissaire à la déontologie policière est de recevoir et d'examiner toute plainte, formulée par toute personne, relative à la conduite d'un policier ou d'un constable spécial dans l'exercice de ses fonctions et pouvant constituer un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers.

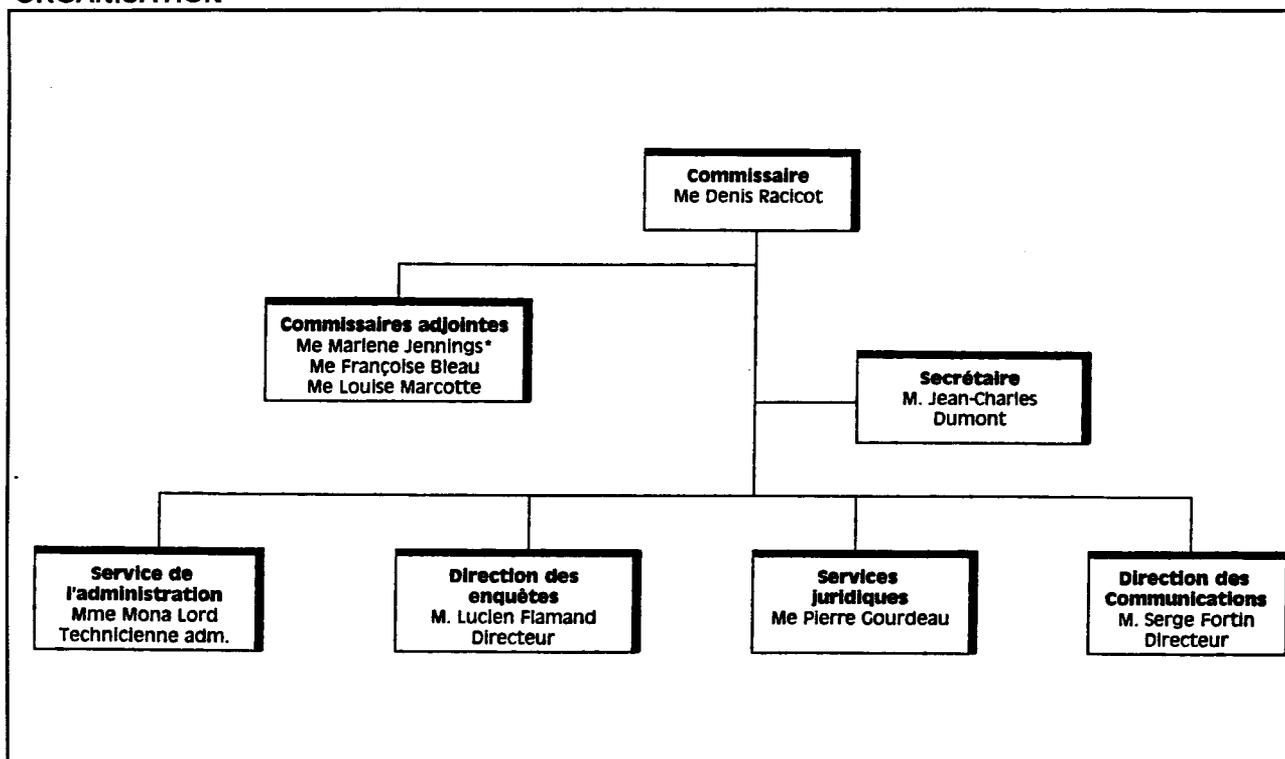
Pour s'acquitter de son mandat, le Commissaire assume les fonctions suivantes, sur la base des pouvoirs attribués par le législateur: examiner les plaintes, tenter de concilier les parties, enquêter sur la conduite d'un policier ou d'un constable spécial, rejeter s'il y a lieu la plainte après enquête, transmettre s'il y a lieu le dossier au Procureur général, citer le policier à comparaître devant le Comité de déontologie policière et enfin, le cas échéant, porter en appel les décisions du Comité.

Le 16 août 1996, le ministre de la Sécurité publique a confié à monsieur Claude Corbo le mandat d'examiner le fonctionnement et les mécanismes du système de déontologie policière. Le 13 décembre 1996, monsieur Corbo soumettait son rapport et ses recommandations au ministre de la Sécurité publique.

L'une des hypothèses soulevée par monsieur Corbo consiste au maintien du Commissaire à la déontologie réorganisé, l'abolition du Comité de déontologie policière et la création d'un tribunal de déontologie policière relevant du Ministre de la Justice.

Le Ministère est actuellement à examiner les impacts de cette proposition.

ORGANISATION



* En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Commissaire, il est remplacé par la commissaire adjointe désignée par le gouvernement, laquelle est Me Marlene Jennings. (Art. 44 de la Loi sur l'organisation policière).

Mars 1997

Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Commissaire	1	1	-	-
Membres	3	3	-	-
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Professionnels	15	15	-	-
Techniciens	2	2	-	-
Personnel de bureau	11	11	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	34	34	-	-
Effectif total autorisé	34	34	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Sécurité et prévention			
ÉLÉMENT:	Commissaire à la déontologie policière			
RESPONSABLES:	Me Denis Racicot, commissaire			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	1 293,1	1 699,2	(406,1)	(23,9)
2 - Fonctionnement	500,4	598,8	(98,4)	(16,4)
3 - Capital				
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	1,0	1,0		
TOTAL :	1 794,5	2 299,0	(504,5)	(21,9)
Effectif régulier autorisé	34	34		
Effectif total autorisé	34	34		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de (504,5)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(66,4)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(101,8)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 Hypothèse de révision du fonctionnement du Commissaire dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie (à partir du 1er octobre 1997)	(347,0)
. Indexation salariale	10,7

Total des variations budgétaires

(504,5)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération: (406,1 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(34,0)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(101,8)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 Hypothèse de révision du fonctionnement du Commissaire dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie	(281,0)	
. Indexation salariale	10,7	
	<hr/>	(406,1)

Fonctionnement: (98,4 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(32,4)	
. Mesures de réduction des dépenses en 1997-1998. Hypothèse de révision du fonctionnement du Commissaire dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie	(66,0)	
	<hr/>	(98,4)

Total des variations budgétaires (504,5)

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Comité de déontologie policière
Responsable	M ^e Claude Brazeau, président

MANDAT

Le Comité de déontologie policière est un organisme institué en vertu de la Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., c. 0-8.1).

Le Comité a compétence exclusive pour disposer de toute citation portée par le Commissaire à la déontologie policière.

À titre de tribunal administratif spécialisé, le Comité comprend trois divisions :

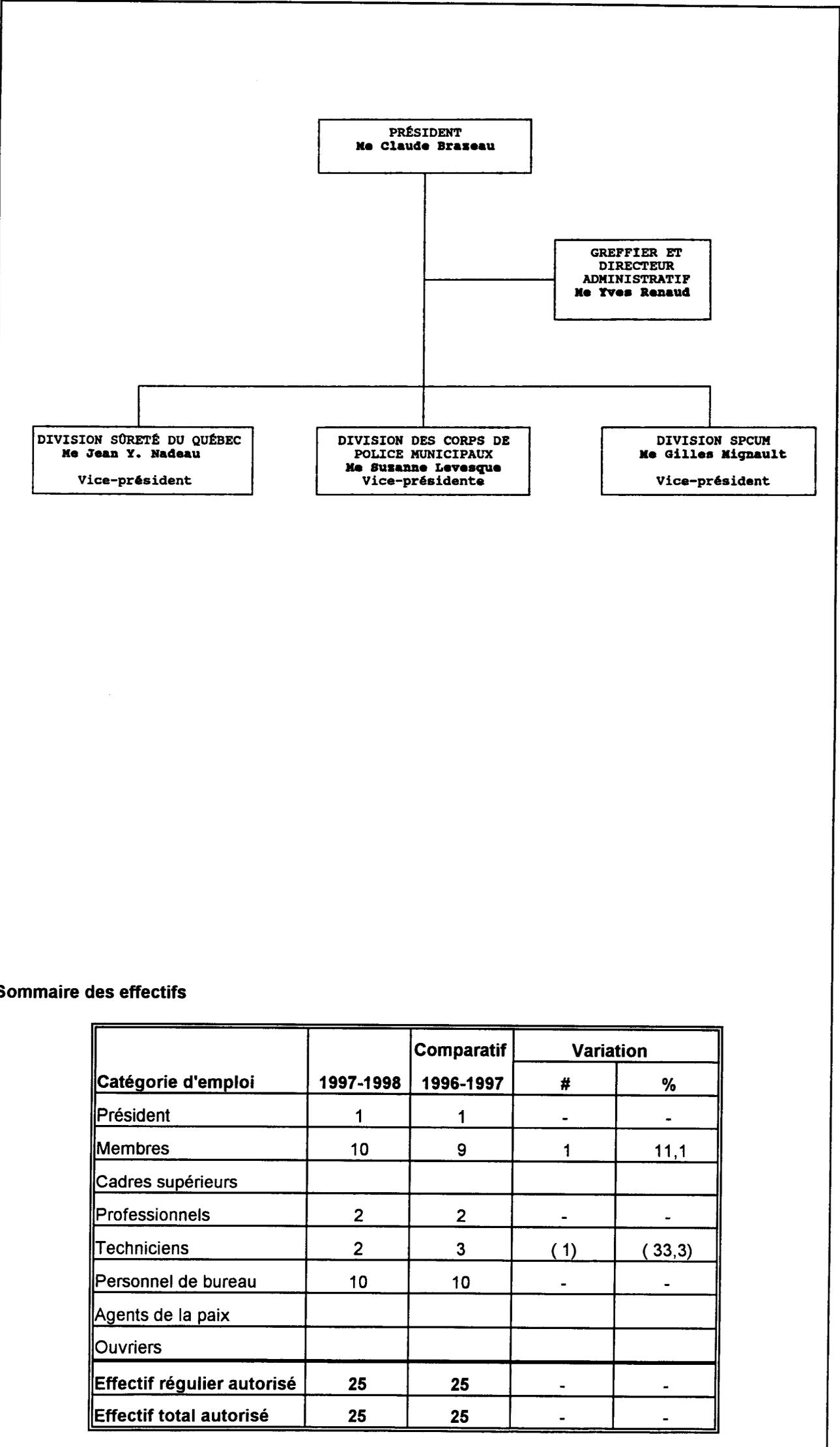
- la Division de la Sûreté du Québec, qui prend connaissance et dispose d'une citation portée contre un membre de ce corps de police;
- la Division du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, qui prend connaissance et dispose d'une citation portée contre un membre de ce corps de police;
- la Division des corps de police municipaux, qui prend connaissance et dispose d'une citation portée contre un membre d'un corps de police municipal.

Le 16 août 1996, le ministre de la Sécurité publique a confié à monsieur Claude Corbo le mandat d'examiner le fonctionnement et les mécanismes du système de déontologie policière. Le 13 décembre 1996, monsieur Corbo soumettait son rapport et ses recommandations au ministre de la Sécurité publique.

L'une des hypothèses soulevée par monsieur Corbo consiste au maintien du Commissaire à la déontologie réorganisé, l'abolition du Comité de déontologie et la création d'un tribunal de déontologie policière relevant du Ministre de la Justice.

Le Ministère est actuellement à examiner les impacts de cette proposition.

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Président	1	1	-	-
Membres	10	9	1	11,1
Cadres supérieurs				
Professionnels	2	2	-	-
Techniciens	2	3	(1)	(33,3)
Personnel de bureau	10	10	-	-
Agents de la paix				
Ouvriers				
Effectif régulier autorisé	25	25	-	-
Effectif total autorisé	25	25	-	-

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	<i>Sécurité et prévention</i>			
ÉLÉMENT:	<i>Comité de déontologie policière</i>			
RESPONSABLES:	<i>Me Claude Brazeau, président</i>			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	755,8	1 539,8	(784,0)	(50,9)
2 - Fonctionnement	312,0	675,2	(363,2)	(53,8)
3 - Capital				
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	4,0	4,0		
TOTAL :	1 071,8	2 219,0	(1 147,2)	(51,7)
Effectif régulier autorisé	25	25		
Effectif total autorisé	25	25		

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>(1 147,2)</u>	
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(85,0)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(74,7)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 . Hypothèse d'abolition du Comité dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie	(1 029,5)
. Indexation salariale	12,4
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	29,6
Total des variations budgétaires	(1 147,2)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (784,0 K\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(68,8)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(74,7)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 Hypothèse d'abolition du Comité dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie (à partir du 1er octobre 1997)	(691,9)	
. Indexation salariale	12,4	
. Accueil des cas de substitution référés par l'ORH à la suite des départs assistés	29,6	
. Transfert de crédits entre super-catégories de dépenses	9,4	
		<hr/>
		(784,0)

Fonctionnement: (363,2 k\$)

. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(16,2)	
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998 Hypothèse d'abolition du Comité dans le cadre d'un nouveau régime de déontologie (à partir du 1er octobre 1997)	(337,6)	
. Transfert de crédits entre super-catégories de dépenses	(9,4)	
		<hr/>
		(363,2)

Total des variations budgétaires (1 147,2)

Identification	Titre
Programme	Sécurité et prévention
Élément	Recherche des causes et des circonstances des décès
Responsable	M ^e Pierre Morin, Coroner en chef

MANDAT

En vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2), le coroner est un officier public qui a compétence à l'égard de tout décès survenu au Québec, de même que sur tout mode de disposition, au Québec, du cadavre de toute personne décédée hors du Québec dans des circonstances obscures ou violentes, ou dont les causes médicales probables du décès sont inconnues.

Certains types de décès doivent lui être obligatoirement signalés:

- décès d'une personne dont l'identité est inconnue;
- décès survenu dans des circonstances obscures ou violentes;
- décès au sujet duquel un médecin ne peut établir la cause probable;
- décès survenu dans un des lieux suivants :
 - centre de détention et pénitencier, centre d'accueil de la classe des centres de réadaptation au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), famille d'accueil, garderie, poste de police et établissement où des personnes sont admises en cure fermée;
- décès survenu à l'occasion d'un sinistre.

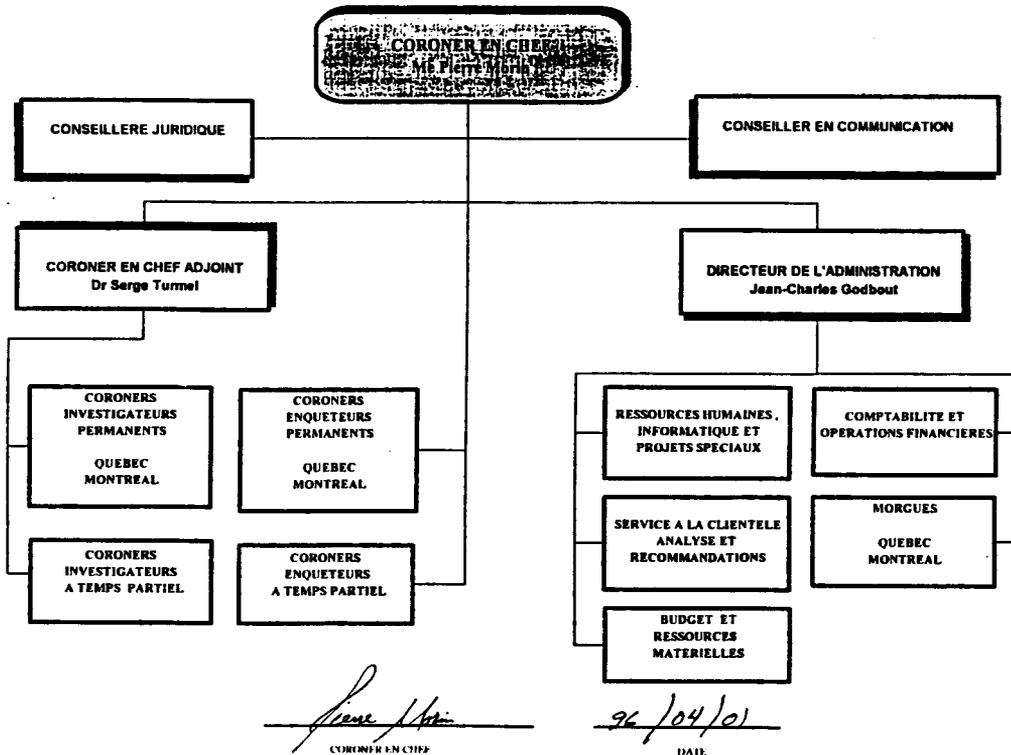
À l'égard de ces décès, le coroner doit établir au moyen d'une investigation et, le cas échéant, au moyen d'une enquête, l'identité de la personne décédée, la date et le lieu du décès, les causes probables du décès, à savoir les maladies, les états morbides, les traumatismes ou les intoxications qui ont causé le décès ou y ont abouti ou contribué ainsi que les circonstances du décès.

À l'occasion d'une investigation ou d'une enquête, le coroner peut aussi faire des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

Le coroner exerce son mandat en respectant les droits de toutes les personnes impliquées et fournit aux personnes intéressées et au public les informations qu'ils sont en droit d'exiger.

En somme, la mission du coroner est : «de rechercher les informations pertinentes à la suite des décès obscurs ou violents afin de satisfaire le besoin de savoir, de contribuer à l'étude et à la prévention de ces types de décès, de faciliter la reconnaissance et l'exercice des droits et des recours et d'informer le public».

ORGANISATION



Sommaire des effectifs

Catégorie d'emploi	1997-1998	Comparatif 1996-1997	Variation	
			#	%
Coroner en chef	1	1	-	-
Coroners	9	9	-	-
Cadres supérieurs	2	2	-	-
Professionnels	9	9	-	-
Techniciens	10	10	-	-
Personnel de bureau	12	15	(3)	(20,0)
Agents de la paix				
Ouvriers	7	7	-	-
Effectif régulier autorisé	50	53	(3)	(5,7)
Effectif total autorisé	51	54	(3)	(5,6)

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME:	Sécurité et prévention			
ÉLÉMENT:	Recherche des causes et des circonstances des décès			
RESPONSABLES:	Me Pierre Morin, coroner en chef			
Supercatégorie et catégorie	Crédits 1997-1998	Crédits comparatifs 1996-1997	Augmentation (diminution)	
			k\$	%
1 - Rémunération	2 566,2	2 835,4	(269,2)	(9,5)
2 - Fonctionnement	1 891,4	2 449,0	(557,6)	(22,8)
3 - Capital	130,9	130,7	0,2	0,2
4 - Transfert - Rémunération - Fonctionnement - Support - Capital - Intérêt				
5 - Provision pour créances douteuses				
6 - Prêts, placements et avances	3,0	3,0		
TOTAL :	4 591,5	5 418,1	(826,6)	(15,3)
Effectif régulier autorisé	50	53	(3)	(5,7)
Effectif total autorisé	51	54	(3)	(5,6)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication de l'écart global de <u>(826,6)</u>	
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997 (budget de fonctionnement et traitement)	(277,6)
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(144,8)
. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	
. Rationalisation administrative et des activités	(295,0)
. Mesure de tarification à la SAAQ et à la CSST (pourrait faire l'objet d'un ajustement en cours d'exercice)	(195,7)
. Indexation salariale	20,6
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informa- tiques en provenance du programme 01-01	8,4
. Autres ajustements - Transfert de poste et crédits en pro- venance de la RACJ	57,5
	<hr/>
Total des variations budgétaires	(826,6)

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de dollars)

. Explication des écarts par super-catégories

Rémunération: (269,2 k\$)

. Mesure de réduction des dépenses 1997-1998: Rationalisation administrative	(120,0)	
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(82,3)	
. Nouvelles mesures gouvernementales de réduction des coûts de la main-d'oeuvre en 1997-1998	(144,8)	
. Indexation salariale	20,4	
. Transfert de poste et crédits en provenance de la RACJ (prog. 01.02)	57,5	
	<hr/>	(269,2)

Fonctionnement: (557,6 k\$)

. Mesure de réduction des dépenses en 1997-1998	(370,7)	
. Mesure de tarification à la SAAQ et à la CSST (pouvant faire l'objet d'un ajustement en cours d'exercice) (195,7 k\$)		
. Recours accru aux coroners permanents pour les inves- tigations et simplification des rapports (80,0 k\$)		
. Réduction du nombre d'interventions des coroners dans le cas des morts naturelles (40,0 k\$)		
. Réduction des espaces à la Morgue de Québec et au siège social (55,0 k\$)		
. Compressions annoncées au Discours sur le budget 1996-1997	(195,3)	
. Transfert de l'enveloppe des télécommunications informati- ques en provenance du programme 01-01	8,4	
	<hr/>	(557,6)

Capital: (0,2 k\$)

. Indexation salariale		0,2
------------------------	--	-----

Transfert:**Provision pour créances douteuses:**

Total des variations budgétaires	<hr/>	(826,6)
---	-------	----------------